



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commemorations

Question écrite n° 60145

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre de la défense sur la scandaleuse campagne de l'association SOS racisme a base d'affiches representant un char de combat et portant le texte « le 14 juillet, il y a une autre facon de rassembler des gens autour de la Republique ». Il tient a lui faire part de son indignation et de celle de nombreux Francais devant cette attaque portee a la fois contre l'armee de la Republique et la Republique elle-meme. En consequence, il lui demande quelle appreciation le Gouvernement porte sur cette campagne. Il souhaite egalement savoir si son ministere accorde toujours une subvention a l'association SOS racisme et, dans l'affirmative, de quel montant et pour quelles raisons. Il tient enfin a savoir quelle decision il compte prendre quant a cette subvention devant de tels agissements.

Texte de la réponse

Reponse. - L'affiche visee par l'honorable parlementaire ne contient pas d'elements de nature a fonder juridiquement une action en justice du ministre de la defense. Par ailleurs, le ministere de la defense ne verse pas de subvention a l'association SOS Racisme. En effet, l'aide financiere apportee a certaines associations doit avoir un lien avec les activites de ce departement. C'est du reste pour ce motif qu'exceptionnellement une subvention a ete attribuee a SOS Racisme, en 1990, pour une action en faveur de l'integration des jeunes Francais d'origine maghrebine pendant leur service militaire. Aucune subvention n'a ete demandee depuis 1990 et, a fortiori, octroyee.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60145

Rubrique : Ceremonies publiques et fetes legales

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3235